

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS ?

MONTANTS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES COTISATIONS 2024

	Montants
Revenus estimés 2024	20 000
Cotisations sociales estimées 2024	8 000

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2024

Cotisations/contributions	Base de calcul retenue	Taux (%)	MONTANT des cotisations à payer
Maladie 1 dans la limite de 231 840 €	20 000	6,70 ⁽¹⁾	126
Maladie 2 dans la limite de 231 840 €	20 000	0,50 ⁽¹⁾	100
Allocations familiales	20 000	3,10 ⁽²⁾	0
Retraite de base dans la limite de 46 368 €	20 000	17,75	3 550
Retraite complémentaire dans la limite de 42 946 €	20 000	7,00	1 400
Invalidité-décès dans la limite de 46 368 €	20 000	1,30	260
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			5 436
Contribution à la formation professionnelle 2024	46 368	0,29	134
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	28 000	9,70	2 716 ⁽³⁾
TOTAL			8 286 €

1. Si vos revenus annuels sont inférieurs à 51 005 € (110% du plafond annuel de la sécurité sociale), vous bénéficiez de la diminution du taux de la cotisation maladie prévue dans le cadre des mesures de soutien du pouvoir d'achat. Cette diminution est plus ou moins importante selon votre niveau de revenus.

2. Selon le montant de vos revenus, le taux est compris entre 0 et 3,10%.

3. Dont 1 904 euros déductibles fiscalement.